

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe II

Mistral (15210020BE)

Date de révision 10-sept.-2015 Version 1 Produit n° HRB00978-32
Date de publication 10-sept.-2015 FSG 01094 H-1

# Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

## Mistral (15210020BE)

Synonymes Metribuzin 70 WG
Substance pure/mélange Mélange

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Herbicide

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur ADAMA Northern Europe B.V

P.O. Box 355

3830 AK Leusden, The Netherlands

Tel: (+31) (0) 33 4453 160 Fax: (+31) (0) 33 4321 598

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique msds.ane@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence**Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.

BE: +32 70 245 245

NL: +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé

professionnels. DE: +49 30 19240

Numéro d'appel d'urgence général : 112

## **Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]
Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 - (H400)
Dangereux pour le milieu aquatique Catégorie 1 - (H410)

- Danger chronique

ADAMA Page 1/9

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement **ATTENTION** 

Mentions de danger H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

P102 - Tenir hors de portée des enfants Conseils de prudence

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter des gants de protection P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux

ľUE

Mentions de danger spécifiques de EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de

pulvérisation ne soit complètement sec.

SPe2-Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols tells que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre. SPe3-Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport

aux points d'eau (voir mesures anti-dérive).

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

#### Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélange

Nom chimique	% poids/ poids	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Facteur M	Numéro d'enregistrem ent REACH
Metribuzin	66-64	21087-64-9	244-209-7	606-034-00-8	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	M=10 M=10	-
Sodium diisopropyl naphthalene sulfonate	1-3	1322-93-6	215-343-3	-	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)		-
Citric acid monohydrate	< 2	5949-29-1	-	-	Eye Irrit. 2 (H319)		-

ADAMA

#### Mistral (15210020BE) - HRB00978-32

Date de révision 10-sept.-2015

disodium maleate	< 2	371-47-1	206-738-1	-	STOT SE 3 (H335)	-
					Skin Irrit. 2 (H315)	
					Eye Irrit. 2 (H319)	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### **Section 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si

possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de

premiers secours: Attention à votre propre protection.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de

respiration, pratiquer la respiration artificielle, Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau, Si les symptômes persistent, consulter un

médecin,

Protection individuelle du personnel Utiliser l'équipement de protection individuel requis. de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique connu.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

## Section 6: MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

#### **Autres informations**

Voir également la section 8,13

#### Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter toute génération de poussières. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Section 8 : CONTRÖLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Metribuzin			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	
21087-64-9					
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Metribuzin		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
21087-64-9					
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Metribuzin	STEL 10 mg/m <sup>3</sup>				TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
21087-64-9	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>				

MA Page 4/9

Date de révision 10-sept.-2015

8.2. Contrôles de l'exposition

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Contrôles techniques

**Équipement de protection** 

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).

**Protection corporelle** Vêtements de protection adaptés.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété Valeurs Méthode Remarques

**Apparence** solide état physique Couleur beige

Odeur caractéristique

Seuil olfactif aucune donnée disponible

CIPAC MT 75.3 8.7-9.7 pН

Point de fusion/point de congélation : Sans objet

°C Point d'ébullition/intervalle

Sans objet d'ébullition °C Sans objet

Point d'éclair °C Taux d'évaporation Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) N'est pas facilement **EEC A.10** 

inflammable

Limites supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Sans objet Pression de la vapeur kPa

: aucune donnée disponible

Densité de vapeur : aucune donnée disponible

Densité relative Solubilité(s) mg/l :

Coefficient de partage

(n-octanol/eau) Log Pow EEC A.16

Température d'auto-inflammabilité : > 400

°C

Température de décomposition °C : ---aucune donnée disponible

Viscosité cinématique mm2/s 40 Sans objet

Propriétés explosives : N'est pas un explosif Propriétés comburantes : aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : 0.48-0.58 CIPAC MT 186

Tension superficielle mN/m Sans objet

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

aucune donnée disponible.

Sans objet

Sans objet

d'informations

Voir Section 12 pour plus

\_\_\_\_\_

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## **Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs_</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	Remarques_
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OECD 423	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OECD 402	
Inhalation CL50 mg/l/4h	: > 4.8	Rat	OECD 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OECD 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OECD 405	
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OECD 406	

#### Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Metribuzin : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Metribuzin : Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Metribuzin : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition

unique Nom chimique

Metribuzin : aucune donnée disponible

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition

répétée

Date de révision 10-sept.-2015

Nom chimique

Metribuzin : aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Nom chimique

Metribuzin : aucune donnée disponible

## Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë <u>Valeurs</u> <u>Espèces</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Poisson CL50, 96 heures mg/l : > 100 Oncorhynchus OECD 203

mykiss

**Crustacés CE50, 48 heures mg/l** : > 100 Daphnia magna OECD 202 Algues CE50, 72 heures mg/l : 0.0867 D. Subspicatus OECD 201

Plantes aquatiques CE50 mg/l : ---- aucune donnée

disponible

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Metribuzin : 164

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Metribuzin : 166

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique Valeurs Méthode Remarques

Eau DT50 jours

Nom chimique

Metribuzin : 31.1-52.6

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Metribuzin : 5.3-17.3

Biodégradation Nom chimique

Metribuzin : aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage Valeurs Méthode Remarques

(n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique

Metribuzin : 1.7 25 °C

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique

Metribuzin : Indisponible

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption Valeurs Méthode Remarques

Nom chimique

Metribuzin : 3.14-81.5 Koc

ADAMA Page 7/9

Date de révision 10-sept.-2015

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

## Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG:

14.1 ONU/n° d'identification 3077

**14.2 Nom d'expédition** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ( Métribuzine )

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Polluant marinOui

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

RID/ADR

14.1 ONU/n° d'identification 3077

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ( Métribuzine )

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

ICAO (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification 3077

14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ( Métribuzine )

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

**14.7 Transport en vrac** Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au

recueil IBC



## **Section 15: MENTIONS RÉGLEMENTAIRES**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

BL Réglementations nationales

La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

#### **Section 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Remarque sur la révision \*\*\*\* - Change from previous version.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité